



Aides financières pour les travaux de rénovation énergétique des résidences collectives et bailleurs sociaux : un levier clé pour 2024

Le secteur de la rénovation énergétique connaît une transformation majeure en 2024, avec un renforcement significatif des aides disponibles pour les résidences collectives et les bailleurs sociaux. Ces dispositifs visent à accélérer la transition énergétique et à améliorer la performance des bâtiments résidentiels, en particulier dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique.

Plusieurs mécanismes financiers sont à disposition des gestionnaires d'immeubles collectifs et des bailleurs sociaux pour réaliser des travaux ambitieux. **Jean-Louis Pradou, directeur d'Objectif EcoEnergie, délégué spécialisé dans l'accompagnement des particuliers et professionnels dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique, revient sur ces dispositifs :**

- **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)** : Le dispositif CEE permet de financer une part importante des travaux de rénovation énergétique, en particulier à travers des opérations de rénovation globale. La nouvelle fiche "BAR-TH-177" renforce ces opportunités pour les résidences collectives, notamment en exigeant l'utilisation d'équipements de chauffage plus performants et en augmentant le montant des primes allouées.
- **MaPrimeRénov' Copropriétés** : Ce dispositif est spécialement conçu pour soutenir les copropriétés dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique, en prenant en charge une partie des coûts des travaux pour les propriétaires occupants et bailleurs.
- **Éco-prêt à taux zéro collectif** : Ce prêt sans intérêt est destiné aux copropriétés pour financer la rénovation énergétique. Il permet de couvrir un large éventail de travaux, de l'isolation thermique à la modernisation des systèmes de chauffage, tout en allégeant le poids financier pour les copropriétaires.
- **Aides locales et régionales** : De nombreuses régions et collectivités proposent des subventions complémentaires pour la rénovation énergétique des bâtiments collectifs. Ces aides peuvent représenter un coup de pouce financier non négligeable et sont souvent cumulables avec les autres dispositifs.

Les bailleurs sociaux sont également au cœur de cette dynamique, avec des aides spécifiques qui leur permettent d'engager des travaux de grande ampleur sur leur parc immobilier. Des dispositifs comme le **fonds chaleur** ou les subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) visent à faciliter l'amélioration de la performance énergétique des logements sociaux.

Un accompagnement indispensable pour maximiser les aides disponibles

Compte tenu de la complexité et de la multiplicité des dispositifs, il est crucial pour les gestionnaires de résidences collectives et les bailleurs sociaux de s'entourer de partenaires spécialisés. Objectif EcoEnergie, délégué CEE et expert dans l'accompagnement des

projets de rénovation énergétique, propose une expertise sur-mesure pour optimiser le montage des dossiers et maximiser le montant des aides obtenues.

A propos d'Objectif EcoEnergie :

Objectif EcoEnergie est un acteur de proximité et partenaire de confiance qui accompagne depuis plus de 13 ans les particuliers, entreprises ou collectivités dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique et leur financement grâce au système des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).